



COMMISSION DE PROTECTION
DES DONNÉES PERSONNELLES

AVIS TRIMESTRIEL N°01-2025 (Janvier, février et mars)
DE LA COMMISSION DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DU SENEGAL (CDP)

La Commission de protection des Données Personnelles (CDP), autorité administrative indépendante, instituée par la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008, est chargée de vérifier la légalité de la collecte et du traitement des données personnelles des sénégalais et de s'assurer que toutes les précautions sont prises pour qu'elles soient sécurisées.

Dans cette perspective, au cours de ce premier trimestre de l'année 2025, et conformément à son programme annuel d'activités, la CDP a examiné plusieurs dossiers de demande d'autorisation, reçu et traité des plaintes et signalements.

Ainsi, après délibération des Commissaires de la Session plénière, la CDP publie le présent avis trimestriel qui décrit la situation actuelle de la protection des données personnelles au Sénégal.

Le premier trimestre a été marqué par la hausse des demandes d'avis de Ministères, sur des projets de textes législatifs et réglementaires, relatifs à des traitements de données à caractère personnel dans les domaines de la Santé numérique et des Télécommunications par la participation de la CDP aux ateliers de sensibilisation notamment celui portant sur les questions relatives à la protection de l'enfance à l'ère du numérique.

L'autre fait marquant durant ce trimestre a été la participation de la CDP aux ateliers de sensibilisation portant sur la protection de l'enfance à l'ère du numérique.

Par ailleurs, sur le volet de la coopération internationale, le Président de la CDP a participé à la 63^{ème} réunion du Bureau consultatif de la convention 108, à Paris, les 19 et 20 mars 2025.

Sur les activités de mise en conformité des responsables de traitement, les demandes d'autorisation et les déclarations de traitement de données personnelles continuent de connaître une hausse, à l'instar des années précédentes.

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES DECLARATIVES

Au cours de ce premier trimestre 2025, la CDP a traité **cent-cinq (105)** dossiers, dont **quatre-vingt-trois (83)** déclarations, **dix-neuf (19)** demandes d'autorisation et **trois (03)** dossiers réinscrits.

A l'issue des deux (02) Sessions plénières tenues à la CDP, **soixante-dix-huit (78)** récépissés de déclaration et **vingt-et-une (21)** autorisations ont été délivrés. Par ailleurs, la Commission a décidé de surseoir à la décision de **trois (03)** dossiers. La Commission a, en outre, reçu et traité **deux (02) demandes d'avis, six (06) plaintes et un (01) signalement**. La Commission a également prononcé **une (01) mise en demeure** à l'encontre d'Eiffage Rail Dakar (ERD).

1. Décisions rendues par la Session Plénière :

1.1- Autorisations accordées :

Finalités des traitements	Nombre	Structures
Collecte de données d'état civil des élèves participants au concours de création et de nom de la mascotte	01	☐ COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE DAKAR (COJOJ 2026)

Application Mobile	04	☐ 7LOC SENEGAL SASU ☐ ABCO BOURSE ☐ INFINITE NEXUS SAS ☐ PROXIDOC
Plateforme Web	07	☐ ISTAFFING COMPANY SARL (site vitrine informatif sur les services de recrutement) ☐ ISTAFFING COMPANY SARL (Gestion des données des candidats et des entreprises) ☐ VIKHREDA SUARL ☐ PATISEN SA ☐ PEOPLE MANAGEMENT OUTSOURCING ☐ GROUPE TALENTA PRO ☐ INSTITUT DE PREVOYANCE MALADIE DU GROUPE TALENTA
Base de données des apprenantes et partenaires de la formation grow academy	01	☐ GROW ACADEMY
Convention bancassurance pour la commercialisation des produits d'assurance dans les offres bancaires	01	☐ CBAO ATTIJARI Wafa BANK
Participation aux missions d'audit	01	☐ CITIBANK SENEGAL SA
Gestion des réunions en ligne	01	☐ CITIBANK SENEGAL SA

Système de contrôle d'accès et de pointage biométrique	03	☐ MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINTE ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE ☐ ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG) ☐ APIX S. A
Pilote de Rapport de Chantier (PRC)	01	☐ IEFFAGE SENEGAL
Communication de données personnelles dans le cadre de l'offre de crédit « TIK TAK »	01	☐ SONATEL SA

1.2 - Récépissés délivrés :

Finalités	Nombre	Structures
-----------	--------	------------

Vidéosurveillance dans les établissements accueillant du public pour assurer la sécurité des biens et des personnes	28	☐ NESCOM BUSINESS TECHNOLOGY ☐ PHARMACIE GUIGON ☐ MAJOREL SENEGAL (Site Baobab) ☐ MAJOREL SENEGAL (Site Jambar) ☐ MAJOREL SENEGAL (Site Teranga) ☐ PARADIS IMMOBILIER SARL ☐ POLYCLINIQUE DE L'AMITIÉ ☐ SAMS SARL ☐ SYLLA TRADING CORPORATION ☐ INTEL CIA SENEGAL ☐ LA GARDÈRE TRAVEL RETAIL SENEGAL ☐ MAERSK LOGISTICS & SERVICES SENEGAL SA (BENEX 1, entrepôt de stock de produit de consommation) ☐ MAERSK LOGISTICS & SERVICES SENEGAL SA (entrepôt de stockage de produit dangereux) ☐ MAERSK LOGISTICS & SERVICES SENEGAL SA (Siège) ☐ MAERSK DEPOT SENEGAL (EX APMT)
--	-----------	---

		☐ ALGERIAN BANK OF SENEGAL ☐ DELOITTE TAX & LEGAL ☐ ORABANK SÉNÉGAL (Agence Pikine) ☐ ORABANK SÉNÉGAL (Agence Kaolack) ☐ ORABANK SÉNÉGAL (Agence Sébikotane) ☐ ORABANK SÉNÉGAL (Agence Tambacounda) ☐ ORABANK SÉNÉGAL (Agence Ziguinchor) ☐ AUCHAN RETAIL (In Extenso Port by Auchan, Avenue Ballay à côté de la station Total Port) ☐ CRÈCHE KEUR MADAME PAULINE (VANOUBA SUARL) ☐ ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE THIES ☐ GÉNÉRALE ASSISTANCE SÉNÉGAL ☐ SABINE GANE DIONE ☐ DISTRICT SANITAIRE DE KOKI
--	--	---

Vidéosurveillance chez des particuliers	22	☐ Mme YACINE SÈNE ☐ M. KOUMOUNA BIAGUI (02) ☐ M. MOMATH DIOUF ☐ M. ABDOULAYE NIANE ☐ Mme. YADE MBODJ ☐ M. MOUSTAPHA KÉBÉ ☐ M. ISSA WAGUÉ ☐ M. BABACAR DIOUF ☐ Mme FATOU FALL ☐ M. THIBAUT ERNEST ☐ M. MAMADOU TOP ☐ M. DIABEL TOURE ☐ Mme. ADJI AISSATOU RASSOUL GUEYE ☐ Mme. MARGUERITE NDONG ☐ Mme. AMINATA MBAYE
---	----	---

		☐ M. DEMBA DIOUF ☐ M. PAPA AMADOU NIANG ☐ M. ABDOULAYE NIANG ☐ M. EL HADJI ABDOURAHMANE CAMARA ☐ Mme. MAME DIARRA SENE ☐ M. KOR SENE
--	--	---

Caméras de vidéosurveillance sur les casques des techniciens et superviseurs	01	☐ HELIOS TOWERS SENEGAL SAU
Base de données des clients	05	☐ NESCOM BUSINESS TECHNOLOGY ☐ MAKOR GROUP SARL ☐ HI TECH SUARL ☐ AMERICAN SENEGAL TECHNOLOGIES ☐ UNIPARCO SENEGAL
Système de contrôle d'accès et de pointage par badge	08	☐ LAMTORO SUARL ☐ GROUPE D'INGENIERIE ET DE CONSTRUCTION ☐ INSTITUT SUPERIEUR DE DROIT DE DAKAR ☐ DELOITTE TAX AND LEGAL ☐ BUILDMART SENEGAL SUARL ☐ CABINET SETI SARL ☐ PETOWAL MINING COMPANY ☐ PROGRAMME D'URGENCE DE MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA)

Gestion système d'information et base de données	01	☐ MICROSEN SA
Registre des entrées et sorties	05	☐ DELOITTE TAX AND LEGAL ☐ BUILD MART SENEGAL SUARL ☐ PETOWAL MINING COMPANY ☐ JAR SENEGAL ☐ PROGRAMME D'URGENCE DE MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA)
Gestion du personnel	05	☐ DELOITTE TAX AND LEGAL ☐ BUILD MART SENEGAL SUARL ☐ CABINET SETI SARL ☐ JAR SENEGAL ☐ PROGRAMME D'URGENCE DE MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA)

Gestion des fournisseurs et prestataires	03	☐ CABINET SETI SARL ☐ JAR SENEGAL ☐ PROGRAMME D'URGENCE DE MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA)
--	----	---

1.3 Refus d'autorisation :

Responsable de traitement	Traitement déclaré	Finalités	Motifs de rejet
K'SERV	Système de vidéosurveillance	Sécurité des personnes, sécurité des biens.	La Session plénière a refusé de délivrer un récépissé, en raison d'une caméra qui filme une salariée sur sa position de travail. La CDP a invité la société K'SERV à se conformer et à ne pas filmer de salariés sur leur position de travail ;

Harmony Beverages SARL	Système de vidéosurveillance	Sécurité des personnes, sécurité des biens, protection des abords des bâtiments.	La Session plénière a refusé de délivrer un récépissé en raison de l'utilisation de la fonctionnalité de reconnaissance faciale du système de vidéosurveillance. La Session plénière a considéré que l'utilisation de la reconnaissance faciale est excessive au regard des finalités du dispositif de vidéosurveillance.
--------------------------------------	-------------------------------------	---	--

1.4 Avis rendus :

La CDP a reçu, durant ce trimestre, deux (02) demandes d'avis portant sur des projets de textes législatifs et réglementaires, qui prévoient des traitements de données à caractère personnel.

DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE D'AVIS	AVIS DE LA CDP
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	Projets de loi et de décret d'application relatifs à la Santé numérique	La CDP a émis un avis favorable au projet de loi sur la santé numérique et au projet de décret d'application, sous réserve de la prise en compte des observations et amendements formulés.
Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	Projet de Décret portant « conditions générales d'établissement et d'exploitation des réseaux de communications électroniques ouverts au public – relation avec les utilisateurs »	La CDP a émis un avis favorable au projet de décret portant « <i>conditions générales d'établissement et d'exploitation des réseaux de communications électroniques ouverts au public – relation avec les utilisateurs</i> », sous réserve de la prise en compte de ses observations et amendements.

II. PLAINTES, SIGNALEMENTS & MISE EN DEMEURE

Au cours de ce premier trimestre, la CDP a reçu et traité six (06) plaintes et un (01) signalement. En marge des plaintes et signalements reçus, elle a prononcé une (01) mise en demeure à l'encontre de la société Eiffage Rail Dakar (ERD).

2.1- Plaintes

N°	PLAIGNANT	MIS EN CAUSE	MOTIFS	OBSERVATIONS
01	A.B.T	Eiffage Rail Dakar (ERD)	Violation de données personnelles	La CDP a reçu une plainte de Monsieur ABT contre la société ERD, relative à la géolocalisation de son véhicule de fonction, en violation de la loi portant sur la protection des données à caractère personnel. La CDP a requis des explications auprès de la Direction générale d'ERD, qui a formulé des réponses. Suite à la réponse de la Direction générale d'ERD, le dossier a été soumis en Session plénière, qui a décidé de mettre en demeure la société Eiffage Rail Dakar (ERD).

02	A. L	X	Menaces de divulgation de données personnelles	A.L a saisi la CDP d'une plainte pour menaces de divulgation de ses vidéos intimes. Il ressort des informations transmises à la CDP que le mis en cause serait originaire du Cameroun. La plainte a été transmise au Procureur de la République et à la Division spéciale de la Cybersécurité (DSC) pour suite à donner. La CDP suit le dossier auprès de ces services.
----	------	---	---	---

03	N.Y. F	M.S	Installation de vidéosurveillance en violation de la vie privée d'autrui	La CDP a reçu une plainte de N.Y.F contre M.S, relative à l'installation d'un système de vidéosurveillance, en violation de la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données personnelles. En vertu de la procédure contradictoire, la CDP a requis des explications sur l'installation de la vidéosurveillance sans formalités préalables. En outre, conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi de 2008 précitée, la CDP a invité le mis en cause à se mettre en conformité avec la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 portant protection des données à caractère personnel, en déclarant le système de vidéosurveillance installé. Le dossier est en cours de traitement.
----	--------	-----	---	---

04	T. S	SONATEL	Utilisation de son numéro de téléphone pour un service non sollicité	T.S a adressé à la CDP une plainte mettant en cause la SONATEL, pour utilisation de son numéro de téléphone pour un service qu'il n'aurait pas sollicité. A cet effet, la CDP a, en application des articles 47, 68 et 69 de la loi n°2008-12, requis des informations supplémentaires auprès de l'opérateur sur le dossier en cause. La CDP a requis des explications auprès de la SONATEL qui a formulé des réponses. La procédure est en cours.
----	------	---------	---	--

05	Dr. T.	X	Usurpation (Deepfake) d'identité	La CDP a reçu une plainte du Dr T. pour utilisation de son image sur le réseau social comme « deepfake ». Selon les déclarations reçues, <i>« depuis quelques jours une utilisation malhonnête via internet de mon image de médecin spécialiste et Secrétaire Exécutive du CNLS. En effet, par un procédé qui leur est connu, des individus me prêtent des propos vantant les supposées qualités d'un médicament dont j'ignore tout. Cela porte, comme vous l'imaginez, un lourd préjudice à mon image et ma mission pour la santé publique ».</i> En application de l'article 379 de la loi n°2016-29 du 08 novembre 2016 modifiant le Code pénal, la CDP a transmis la plainte à la Division Spéciale de Cybersécurité (DSC) pour enquêtes et suites à donner. En parallèle, la CDP a transmis la plainte à son point focal auprès de Méta, pour signaler la vidéo, et éventuellement son retrait dans les plateformes. Après avoir constaté le retrait de la vidéo, objet de la plainte, la CDP a clôturé le dossier auprès de ses services.
----	--------	---	--	--

06	M.M. K	X	Violation de données personnelles & Menaces (application de prêt en ligne)	La CDP a reçu une plainte de M.M.K pour violation de ses données personnelles dans le cadre d'un service de prêt en ligne. Le dossier est en cours d'instruction.
----	--------	---	---	--

2.2- Signalements

AUTEUR DU SIGNALEMENT	MISE EN CAUSE	MOTIFS	OBSERVATIONS
--------------------------	---------------	--------	--------------

M.F (Collège des délégués du personnel)	G.H.T	Installation de vidéosurveillance non conforme	La CDP a reçu une plainte du collège des délégués d'un hôtel de la place pour installation de vidéosurveillance, en violation de la loi sur les données personnelles. Selon les déclarations reçues, l'entreprise a fait installer une quarantaine de caméras dans tous les coins des locaux sans informer le personnel, par le biais du collège, et sans formalités préalables. Le dossier est en cours d'instruction.
---	---------------------	--	--

2.3- MISE EN DEMEURE

Structure	Motif de la mise en demeure	Observations
Eiffage Rail Dakar (ERD)	La Session plénière a prononcé une mise en demeure à l'encontre de la société Eiffage Rail Dakar (ERD) pour des manquements. Il s'agit : - du non-respect de la procédure de formalité préalable à la mise en œuvre du traitement de données personnelles, relatif à la géolocalisation - de la collecte illicite de données personnelles - du non-respect de la vie privée de la personne	Au regard de tous les manquements constatés, la Session plénière, en application de la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel, a décidé de mettre en demeure la société Eiffage Rail Dakar (ERD), qui doit corriger tous les manquements constatés dans un délai d'un mois (01). Par ailleurs, la Session plénière a demandé à ERD d'interrompre le traitement, en attendant d'obtenir l'autorisation de la CDP.

III. REUNIONS IMPORTANTES

- **Atelier sur la protection des enfants contre les abus et l'exploitation en ligne**

La Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant (CAPE), en collaboration avec l'UNICEF s'est engagée à appuyer le renforcement du système national de protection, pour prévenir et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels faits aux enfants en ligne.

C'est donc dans ce cadre que s'est inscrit l'atelier organisé par la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant (CAPE), les 16 et 17 Janvier 2025, qui a réuni tous les acteurs concernés afin d'échanger sur la problématique.

La CDP a activement participé aux travaux en rappelant sa mission de veille et de sensibilisation. En outre, elle est revenue sur les plaintes et signalement qu'elle reçoit, concernant les violations sur les données personnelles des enfants et les actions menées. Elle a aussi rappelé les différentes initiatives qu'elle a menées sur la protection des enfants en ligne.

- **Atelier de validation plan stratégique de développement secteur postal**

Le Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique a organisé, le mardi 25 février 2025, un atelier dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique de développement du secteur postal 2025-2029. La Commission de protection des Données Personnelles (CDP) a participé à cet atelier, dont l'objectif était d'examiner et d'adopter les orientations stratégiques et le plan d'action opérationnel du secteur pour les prochaines années.

- **Etudes de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UMOA**

Le Groupe de Travail sur les Données d'Inclusion Financière (GTDIF) a tenu, le 14 mars 2025, un atelier pour recueillir les observations sur les études de référence concernant l'offre et la demande de services financiers dans l'UMOA. Les travaux ont porté sur la revue

des documents suivants : questionnaire - Éducation financière, questionnaire - Demande PME, questionnaire - Demande ménages, questionnaire - Offre services financiers, manuel enquêteur - Demande PME, manuel enquêteur - Demande ménages, manuel enquêteur - Éducation financière, manuel enquêteur - Offre financière, et dictionnaire des variables.

Le GTDIF continuera son travail en étroite collaboration avec les parties prenantes, afin de produire des résultats qui répondent aux besoins de l'UMOA. D'autres ateliers sont prévus pour finaliser ce projet.

- **Atelier de concertation avec les parties prenantes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**

La CDP a pris part, le 25 Mars 2025, à l'Atelier de concertation avec les parties prenantes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Au cours de cet atelier, des groupes de travail ont été formés avec la participation de la CDP au groupe de travail n°03, devant réfléchir et apporter des réponses au « **Module sur la Transparence** ».

Pour rappel, cette année, le Sénégal doit subir une troisième validation à l'aune des exigences de la Norme ITIE, et sur la base des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2023. Cet exercice permettra à l'ITIE internationale de procéder à nouveau, à une évaluation globale des efforts accomplis par le Sénégal dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles, au regard des sept (07) exigences de la Norme ITIE.

- **Atelier de validation du dossier d'analyse et de conception du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation (BAAC) et de la version provisoire de l'application informatique**

Le 16 janvier 2025, sur invitation de l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER), la CDP a participé à la réunion portant validation du dossier d'analyse et de conception du Bulletin d'analyse des Accidents de la circulation (BAAC) et de la version provisoire de l'application informatique.

- **Atelier de réflexion sur l'élaboration des projets de textes relatifs au système d'information sanitaire et social**

Du 23 au 28 mars 2025, dans le cadre du processus d'élaboration des projets de textes relatifs au système d'information sanitaire et social, la CDP a pris part au 2ème séminaire de réflexion organisé par le ministère de la santé et de l'action sociale.

IV. BILAN DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Ce premier trimestre de l'année 2025 a été marqué par des efforts accrus pour informer et sensibiliser les citoyens et les acteurs concernés sur la loi. Au cours de ses trois (3) mois, la CDP a poursuivi ses initiatives de formation et de sensibilisation du grand public sur la protection des données personnelles.

1. Sessions de sensibilisation et de formation

- **Célébration de la Journée internationale de la protection des données personnelles**

Le 28 janvier 2025, à l'occasion de la Journée internationale de la protection des données personnelles, la Commission de protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal a organisé un webinaire destiné aux startups, axé sur leur mise en conformité aux normes de protection des données, dans un contexte de transformation digitale.

M. Henri Guèye, cofondateur d'EYONE, M. Samba Lo, représentant la startup SOCIUM, Mme Ndèye Maimouna Diop, représentante de Force-N, et M. Mohamed Diop, Directeur des affaires juridiques de la CDP ont animé ce webinaire qui est revenu sur les défis auxquels sont confrontées les startups dans leur démarche de conformité, tout en proposant des pistes pour renforcer leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux. La collaboration entre les autorités, les écosystèmes d'innovation et les instances de régulation est apparue essentielle pour faire émerger des solutions technologiques adaptées aux besoins de l'Afrique.

- **Session de sensibilisation à l'Institution Sainte Jeanne d'Arc de Dakar**

Le 28 janvier 2025, à l'occasion de la Journée internationale de la protection des données personnelles, la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) a organisé une session de sensibilisation pour les élèves de l'Institut Sainte Jeanne d'Arc de Dakar. Les autorités de l'école, ont exprimé leur gratitude envers la CDP et ont souligné l'importance de sensibiliser les jeunes sur les enjeux liés à la sécurisation des données personnelles, dans un contexte marqué par l'essor des technologies de l'information et de la communication.

Le Président de la CDP, M. Ousmane Thiongane, a présenté les missions de la Commission et a insisté sur l'importance de la protection des données personnelles, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver la vie privée en ligne.

M. Mohamed Diop, Directeur des Affaires Juridiques, de la Conformité et du Contentieux de la CDP, a expliqué aux élèves les risques et les sanctions juridiques encourus en cas de violation des données personnelles d'autrui, tout en leur fournissant des conseils pour une gestion responsable de leurs informations sur Internet.

Les échanges qui ont suivi ont permis aux élèves de mieux comprendre l'importance de protéger leurs données personnelles et les risques associés à leur divulgation sur les réseaux sociaux.

La CDP a invité les jeunes élèves à adopter de bons réflexes visant à garantir la confidentialité de leurs informations personnelles dans un monde de plus en plus connecté.

▪ **Séance de travail avec l'Agence nationale de l'État Civil (ANEC)**

La Commission de protection des Données Personnelles (CDP) a reçu le 10 mars 2025, une délégation de l'Agence Nationale de l'État Civil (ANEC) conduite par M. Alioune Ousmane Sall, Directeur général, de ladite structure.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les avancées de la Stratégie Nationale de l'État Civil (SNEC) 2022-2026, d'échanger sur le programme « Nekkal », ainsi que sur les projets de digitalisation de l'état civil sénégalais.

Lancé en mai 2021, avec un financement de 18 milliards de FCFA sur 42 mois, le programme « Nekkal » a déjà permis la numérisation et l'indexation de plus de 19 millions d'actes d'état civil.

La Commission qui accompagne ce processus a souligné l'importance de la conformité et de la protection des données personnelles dans ces initiatives et n'a pas manqué de formuler des recommandations pertinentes, notamment sur la sécurité et la protection optimale des données personnelles des sénégalais.

- **Formation du personnel de APIX-S. A**

La Commission de protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal a animé, le 27 février 2025, une session de sensibilisation à l'Agence nationale de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX-S. A) en présence de plusieurs responsables hiérarchiques. L'objectif était de renforcer la conformité aux règles de protection des données dans un contexte d'usage croissant des outils numériques. La CDP a abordé les grands axes de la loi sénégalaise sur la protection des données personnelles, enrichie par des références internationales comme la Convention de Malabo de l'Union Africaine et la Convention 108 du Conseil de l'Europe.

Les représentants de la CDP sont revenus sur les obligations de l'APIX en matière de protection des données personnelles, notamment sur la vidéosurveillance et sur le pointage biométrique, qui nécessitent une déclaration préalable et un strict respect des droits des employés. La session a également abordé la gestion de la conformité, la gestion des contentieux liés aux données personnelles en entreprise et l'importance d'adopter une posture proactive face aux contrôles de la CDP.

- **Formation sur les missions de contrôle en ligne avec la CNIL**

Au premier trimestre 2025, la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) a bénéficié d'une formation approfondie dispensée par la CNIL. Cette dernière, axée sur les contrôles en ligne, a renforcé l'expertise de la CDP en matière de protection des données personnelles, couvrant le cadre juridique, les procédures, les démonstrations pratiques et le pilotage, et s'articulant autour de trois modules distincts.

- **Panel sur le traitement de l'information concernant la Police nationale**

Le Conseil pour l'Observation des Règles d'Éthique et de Déontologie dans les médias (CORED), en partenariat avec la Police nationale et l'Association Article 19, a organisé, le mercredi 19 mars 2025, un panel intitulé « Cas d'école » sous le thème « Traitement de l'information sur la Police nationale : parole aux acteurs » auquel la CDP a pris part. Cette rencontre a rassemblé experts, professionnels des médias et représentants institutionnels, afin de discuter des enjeux cruciaux liés à l'information, à l'éthique et aux droits humains dans le contexte des activités policières. Une occasion pour la CDP de souligner l'importance de la loi sur la protection des données personnelles, outil essentiel pour la protection des individus, dans un contexte où médias et forces de l'ordre manipulent des informations sensibles.

2. Communication sur les plateformes digitales

La Commission de protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal poursuit ses efforts pour accroître sa visibilité et sensibiliser le public à la protection des données personnelles à travers ses plateformes numériques. Au cours du premier trimestre de 2025, la CDP a réussi à augmenter sa visibilité et son engagement sur les plateformes sociales. Les efforts continus pour promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la protection des données personnelles ont porté leurs fruits, comme en témoignent les augmentations significatives des vues et des abonnés sur plusieurs réseaux sociaux.

Sur la page Facebook de la CDP, l'audience a connu une croissance notable. Au cours des trois premiers mois de 2025, les publications ont généré plus de **36 000 vues**, marquant une augmentation de **3,7 %** par rapport au dernier trimestre de 2024. De plus, **182 nouveaux abonnés** ont rejoint la page, et **2 900 personnes** ont consulté le profil de la CDP pendant cette période.

Sur TikTok, la CDP a enregistré une forte croissance. Les vidéos ont accumulé plus de **49 000 vues**, soit une hausse de **125,1 %**. Environ **38 000 personnes** ont visité la page TikTok de la CDP, illustrant l'attrait croissant de cette plateforme pour toucher un public plus jeune et diversifié.

Notre plateforme YouTube a également été un élément clé pour la diffusion de contenus. Les vidéos de la CDP ont généré près de **34 000 vues**, et **461 nouveaux abonnés** ont été répertoriés. Cette croissance témoigne de l'impact positif des vidéos de sensibilisation et d'information sur la protection des données personnelles.

La présence de la CDP sur LinkedIn a permis de toucher un public professionnel. Avec plus de **27 993 impressions** générées par les publications, la plateforme a vu une augmentation de **338 nouveaux abonnés**. De plus, **622 personnes** ont visité la page LinkedIn de la CDP, ce qui souligne l'intérêt croissant pour les activités professionnelles et les initiatives de la Commission.

1. Assistance et sensibilisation des internautes

Le lancement du nouveau site de la CDP : www.cdp.sn marqué par l'accessibilité des nouveaux outils de saisine de la Commission s'est matérialisée avec une hausse des questions et interpellations des internautes. La CDP a enregistré plusieurs plaintes portant notamment sur la publication sans consentement de vidéos et de photos compromettantes ou pouvant porter atteinte à la dignité de la personne.

La Commission a également reçu des questions et interpellations portant sur l'état d'avancement de la nouvelle loi sur la protection des données à caractère personnel au Sénégal. Des questions relatives à la prise de photo et d'images dans le cadre professionnel, sur la pratique du métier de détective privé et la collecte de données personnelles, sur les formalités à faire pour une plate-forme de

téléconsultation médicale sur la publication d’audios sur les réseaux sociaux provenant de discussions de groupes fermés voire privés sur WhatsApp.

A l’ensemble de ces questions et interpellations, la CDP a répondu et apporté des précisions et éclaircissements pour un bon usage des données personnelles des Sénégalais.

V. COOPÉRATION ET PARTENARIAT

▪ 2ème Réunion des responsables des autorités de protection des données personnelles des pays membres de l’OCI

Le Président de la CDP, M. Ousmane Thiongane, accompagné d’une délégation, a participé à la deuxième réunion des responsables des Autorités de protection des données personnelles des pays membres de l’Organisation de la Coopération Islamique (OCI). Cette rencontre s’est tenue les 18 et 19 février 2025 à Fès, au Maroc et a enregistré la participation de près de 12 autorités sœurs.

Cette rencontre fait suite à la réunion d’Istanbul du 6 juin 2024, et visait à renforcer la coopération entre les États membres de l’OCI en matière de protection et de circulation des données, dans le respect des droits humains et des enjeux économiques, ceci à travers la mise en place d’un réseau : l’INPDPA (Islamic Network for Personal Data Protection Authorities) ou le Réseau Islamique des Autorités de Protection des Données Personnelles (RIAPDP).

Les échanges ont porté sur les modalités de fonctionnement du Réseau de coopération, notamment son organisation structurelle, les entités de gouvernance avec un Comité exécutif et un Secrétariat général, tout comme sur la durée de leur mandat.

- **63ème réunion du Bureau consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe**

Le Bureau du Comité de la Convention 108 a tenu sa 63^e réunion à Paris du 19 au 20 mars 2025. Au titre de l'ordre du jour, le Bureau consultatif a fait un point sur la situation de la convention 108+ (signatures et ratifications) et sur le processus d'adoption.

Le Bureau a également abordé la question des flux transfrontières de données et la manière dont les Clauses Contractuelles Types adoptées par le Comité l'année dernière peuvent faciliter les transferts des données.

Il a, en outre, abordé les questions portant sur les Technologies d'amélioration de la protection de la vie privée (données synthétiques, LLM), notamment les aspects liés à leur encadrement juridique. Enfin, le Bureau est revenu par ailleurs, sur l'interprétation de l'article 11 de convention 108+ (exception et restrictions), sur la protection des données dans le contexte des neurosciences (éthiques et droit nouveaux consacrés) et le Programme de travail pluriannuel 2026-2029.